



sociallement vôtre

Référendum contre la 11ème révision de l'AVS

Non au démantèlement de l'AVS!

L'AVS est une assurance populaire. Basée sur la solidarité entre générations, elle réduit également le fossé entre riches et pauvres. Voilà 50 ans déjà que nos grands-parents et parents se sont battus pour son introduction. Depuis cette date, ses prestations ont été multipliées par 25 alors que – dans le même temps – les cotisations salariales n'ont été que doublées. La dernière adaptation remonte ainsi à 1975. Aujourd'hui, les salarié-e-s contribuent à raison de 4,2% de leur salaire à la caisse de l'AVS qui – de son côté – finance la totalité des rentes alors qu'en un demi-siècle le nombre de rentières et rentiers est passé de 960'000 à plus de un million et demi. C'est dire que malgré les multiples pronostics défavorables, notre principale assurance sociale est restée tout à fait stable. L'AVS n'est pas en péril et demeure dans les chiffres noirs. Le PS, avec le soutien des jeunes comme des personnes âgées, ne saurait permettre qu'une vision à court terme vienne remettre en question ce contrat de solidarité construit sur plusieurs générations.

Aujourd'hui, une rente AVS moyenne correspond à une somme d'environ frs. 1'600.- par mois. La majeure partie de ses bénéficiaires ne peut compter que sur ce premier pilier pour alimenter son revenu. Pour une personne seule, cela correspond à une rehte mensuelle maximale de frs. 2'110.-. La réalité est donc encore très éloignée de l'obligation constitutionnelle qui veut que le premier pilier couvre les besoins vitaux de manière appropriée. Elle devrait, en revanche, s'imposer à ceux qui osent encore considérer que „cent francs de plus ou de moins par mois“ ne justifient pas tant de débats politiques.

Pour la première de son histoire plus que cinquantenaire, le Parlement fédéral a décidé de réduire drastiquement les prestations de l'AVS. Sa 11ème révision débouche sur un démantèlement social de 800 millions de francs qui prétérite aussi bien les veuves que les femmes en général. Elle s'effectue également au détriment des bas et moyens revenus. Le relèvement à 65 ans de l'âge de la retraite des femmes qui permet une économie de 400 millions de francs n'est ainsi en rien contrebalancé par une flexibilisation de l'âge de la retraite. Le Conseil fédéral et la majorité bourgeoise du Parlement ont trahi leurs promesses : prendre sa retraite avant l'âge légal demeure un privilège accordé à une minorité de la population. Par ailleurs, la réduction des rentes de veuve se monte à 250 millions alors que 150 millions supplémentaires seront soustraits annuellement au rentières et aux rentiers dans la mesure où l'adaptation des rentes par le biais de l'indice mixte ne s'effectuera plus que tous les trois ans au lieu de tous les deux ans.

Il faut aussi sévèrement condamner le véritable chantage des partis bourgeois inspiré par l'UDC dans le cadre du débat sur le programme d'allègement budgétaire de la Confédération, à savoir l'abolition de l'indice mixte si le principe d'une flexibilisation de l'âge de la retraite pour les bas et moyens revenus avait passé la rampe lors du vote sur la 11^{ème} révision de l'AVS. L'indice mixte est un instrument efficace et équitable qui permet aux rentières et aux rentiers de bénéficier également du développement économique du pays auquel ils ont contribué pendant toute leur vie professionnelle. S'il ne devait plus s'appliquer, la rente mensuelle de chaque bénéficiaire de l'AVS serait réduite de frs. 222.-, de frs. 333.- pour une rente de couple. Ces menaces sur l'indice mixte ont d'ailleurs soulevé un véritable tollé. Des dizaines de milliers de personnes sont ainsi descendues dans les rues de Berne cet automne. Pour que ce combat se poursuive, pour que les partisans du démantèlement social ravalent leur arrogance et remettent leurs projets au fond des tiroirs, il faut absolument combattre la 11^{ème} révision de l'AVS. C'est dans l'intérêt des jeunes générations comme de leurs aînés. Le peuple aura le dernier mot.

La 1^{ème} révision de l'AVS aura les conséquences suivantes:

- L'élévation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans qui permet au premier pilier d'économiser 400 millions de francs
- La réduction des rentes de veuve (économie : 250 millions de francs)
- L'adaptation des rentes au renchérissement tous les trois ans au lieu de tous les deux ans (économie : 150 millions de francs)

Cette réduction massive des prestations n'est en rien compensée par une quelconque amélioration de la prévoyance sociale, bien au contraire. Les belles promesses de flexibilisation de l'âge de la retraite grâce à ces 800 millions d'économies qui avaient été émises lors de la révision précédente ont été impitoyablement trahies par les partis bourgeois. La retraite anticipée reste ainsi un privilège accordé à une petite minorité qui peut financièrement se le permettre. Tous les autres devront attendre 65 ans pour mettre un terme à leur vie active, quand bien même leur santé se sera dégradée. C'est tout simplement inacceptable ! La 11^{ème} révision de l'AVS n'est ainsi qu'un démantèlement social supplémentaire au détriment des femmes et des bas et moyens revenus. Le PS mettra tout en œuvre pour que la population puisse corriger cette injustice flagrante par le biais d'une votation.

**Vous trouverez plus d'informations à propos de la position du PS
sur la consolidation de l'AVS et des autres caisses de pension sur
notre site internet: www.pssuisse.ch**